



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Pouvoir adjudicateur:

Ecole Européenne de Bruxelles III

Boulevard du Triomphe 135

1050 Bruxelles

Personne de contact: Madame Carine Hector par mail

IXL-DEPUTY-DIRECTOR-FINANCE-AND-ADMINISTRATION@eursc.eu

CAHIER DES CHARGES

APPEL D'OFFRES PAR PROCÉDURE NÉGOCIÉE

**POUR UN MARCHÉ DE MOYENNE VALEUR POUR LA FOURNITURE DE PETIT
MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Référence : EEB3/60 210 108/ 2021/ 003



Table des matières

I. PARTIE I - SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET EXIGENCES MINIMALES.....	3
I.1. INTRODUCTION.....	3
I.2. OBJET DU MARCHÉ	3
I.3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE – EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES.....	3
I.4. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL.....	3
I.5. RESSOURCES HUMAINES - RÔLES ET RESPONSABILITÉS	4
I.6. DÉLAI	4
I.7. RÉUNIONS.....	5
I.8. PLANIFICATION INDICATIVE DE SOUMISSION DES DELIVRABLES ET/OU DES RÉUNIONS.....	5
I.9. LIEU(x) DES PRESTATIONS	4
I.10. HORAIRES DES PRESTATIONS	6
I.11. LANGUES DES PRESTATIONS	6
I.12. VOLUME DES PRESTATIONS.....	6
II. PARTIE II – SPECIFICATIONS ADMINISTRATIVES.....	6
II.1. PARTICIPATION À UN OU PLUSIEURS LOTS.....	6
II.2. VARIANTES.....	6
II.3. OFFRES CONJOINTES	6
II.4. SOUS-TRAITANCE	6
II.5. NATURE DES CONTRATS	7
II.6. BON DE COMMANDE	7
II.7. MODALITÉS DE PAIEMENT	7
II.8. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES.....	7
III. PARTIE III - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT.....	8
ÉTAPES DE L'ÉVALUATION	8
III.1. CRITÈRES D'EXCLUSION	9
III.2. CRITÈRES DE SÉLECTION	9
III.2.1. CAPACITE LEGALE ET REGLEMENTAIRE.....	10
III.2.2. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE.....	10
III.2.3. CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE	11
A – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ	11
B – CAPACITÉ DE L'ÉQUIPE PROPOSÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE	11
III.3. ÉVALUATION DE L'OFFRE	12
III.3.1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION	12
III.3.2. ÉVALUATION DE LA QUALITÉ.....	12
III.3.3. ÉVALUATION FINANCIÈRE ET PRIX	12
III.3.4. FORMULE D'ATTRIBUTION.....	13
IV. PARTIE IV - CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE	13
V. PARTIE V - ANNEXES.....	16



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

I. PARTIE I - SPECIFICATIONS TECHNIQUES ET EXIGENCES MINIMALES

I.1. INTRODUCTION

L'école Européenne de Bruxelles 3 a décidé de lancer le présent appel d'offres en vue de conclure un contrat cadre pour la fourniture de petit matériel informatique à l'école européenne de Bruxelles 3, située, boulevard du Triomphe 135 – 1050 Bruxelles.

I.2. OBJET DU MARCHÉ

Le marché aura pour objet la fourniture de petit matériel informatique à l'école européenne Bruxelles 3. La quantité de matériel nécessaire est évaluée en fonction du nombre d'élèves, de salles et du nombre important de matériel informatique (sono et vidéo) pour un montant total estimé à 139 000 euros. L'école passera commande en fonction de ses besoins. Des petits matériels informatiques non repris dans le bordereau des prix peuvent également faire l'objet d'une commande.

I.3. DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICE – EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES

Le contrat portera sur de petit matériel informatique.

Aucune variante ne sera acceptée en ce qui concerne la qualité du produit. (Voir Annexe 6 : « Bordereau des prix »)

Les produits seront étiquetés de façon conforme à la réglementation en vigueur et notamment à la norme européenne en la matière.

I.4. CONFORMITÉ AVEC LE DROIT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DROIT DU TRAVAIL

Le soumissionnaire doit respecter les obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE¹.

¹ Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (JO L 94, 28.3.2014, p. 65-242).



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

I.5. RESSOURCES HUMAINES - RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le soumissionnaire s'engage à assurer la livraison au comptoir ou l'approvisionnement rapide (24 heures) ainsi que la qualité du produit.

I.6. DÉLAI

Le contractant devra compléter et remettre au pouvoir adjudicateur les documents suivants, à la remise de l'offre :

- L'identité du soumissionnaire (annexe 1)
- Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre (annexe 2)
- Attestations de bonne exécution signées par des clients 3 référés (annexe 3)
- Formulaire de déclaration de confidentialité (annexe 4)
- Fiche financière, renseignements bancaires (annexe 5)
- Bordereau des prix (annexe 6)
- Bordereau technique (annexe 7)
- Capacité économique et financière (annexe 8)
- Projet de contrat (annexe 9)

Les délais pour la remise des documents précités sont les suivants :

1. Toutes les offres doivent être transmises, **en deux exemplaires** :

- par envoi postal recommandé ou par messagerie **au plus tard le lundi 22 mars 2021 à 15h** ; le cachet de la poste ou la date sur le bordereau de la messagerie faisant foi, à l'attention de **Carine Hector, Directrice adjointe pour les finances et l'administration**, à l'adresse suivante :
Européenne de Bruxelles 3
Boulevard du Triomphe, 135
BE – 1050 Bruxelles
Ou



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

- par dépôt à la même adresse **au plus tard le lundi 22 mars 2021 à 15h**. Dans ce cas le dépôt de l'offre sera établi au moyen d'un reçu daté et signé par le/la réceptionniste du secrétariat de l'Ecole ou son mandataire (vigile).

L'envoi doit être fait sous double enveloppe. Les deux enveloppes seront fermées.

L'enveloppe intérieure et extérieure portant la mention :

Appel d'offres pour petit matériel informatique

N° EEB3/60 210 108/ 2021/ 003

2. Les enveloppes seront fermées à l'aide de bandes collantes au travers desquelles sera apposée la signature de l'expéditeur. L'enveloppe intérieure devra elle-même contenir l'offre financière.
Toute offre doit :
 - être signée par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité ;
 - être parfaitement lisible afin d'éliminer le moindre doute sur les termes et les chiffres

La soumission d'une offre vaut acceptation des conditions contenues dans :

- le cahier des charges
- le projet de contrat,

établis en conformité au règlement financier et ses modalités d'application, consultables sur le site web des écoles européennes : <https://www.eursc.eu/fr/Office/official-texts/basic-texts/fr>

Le cas échéant, la soumission de l'offre induit la renonciation du soumissionnaire à ses propres conditions générales ou particulières. Elle lie le soumissionnaire pendant l'exécution du contrat s'il en devient l'attributaire.

I.7. RÉUNIONS

Sans objet

I.8. PLANIFICATION INDICATIVE DE SOUMISSION

Date du lancement de l'appel d'offres : le 4 février 2021

Date limite d'envoi d'offres : le 22 mars 2021

Prise d'effet du contrat-cadre : pas avant le 1^{er} mai 2021

I.9. LIEU DES PRESTATIONS



La fourniture des produits concernés par cet appel d'offres sera effectuée à l'école européenne de Bruxelles 3, située, boulevard du Triomphe 135 – 1050 Bruxelles.

I.10. HORAIRES DES PRESTATIONS

Sans objet

I.11. LANGUES DES PRESTATIONS

La langue de ce marché est le français.

I.12. VOLUME DES PRESTATIONS

Sur base d'une estimation annuelle, le volume total des produits fournis dans le cadre du contrat est défini comme suit:

Le marché sera établi pour une durée d'un an et peut être reconduit trois fois au maximum. Le contrat prend effet à la date de signature. Le contrat prendra fin de plein droit à l'expiration de maximum 4 années scolaires ou si la limite de 139 000 eur est atteinte. Le marché ne peut être cédé en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite de l'adjudicateur

Ces estimations n'engendrent toutefois aucune obligation de volume de fourniture de la part du pouvoir adjudicateur et sont données à titre exclusivement informatif et sans aucun engagement.

II. PARTIE II – SPECIFICATIONS ADMINISTRATIVES

II.1. PARTICIPATION À UN OU PLUSIEURS LOTS

Sans objet

II.2. VARIANTES

Les variantes, solutions de remplacement équivalentes au bordereau de prix (annexe 6) du pouvoir adjudicateur, sont interdites.

En outre, les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre portant seulement sur une partie des produits requis.

II.3. OFFRES CONJOINTES

Sans objet



II.4. SOUS-TRAITANCE

Sans objet

II.5. NATURE DES CONTRATS

Contrat-cadre de livraison de produits.

II.6. BON DE COMMANDE

Toute prestation relative au présent marché fera l'objet d'un bon de commande établi préalablement par le service désigné du pouvoir adjudicateur. Aucune fourniture ne pourra avoir lieu sans ledit bon de commande.

II.7. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont précisées dans le projet de contrat-cadre de services (article I.4).

En outre,

Seuls les produits qui auront obtenu l'accord de la direction de l'école ou de son représentant, qui auront été complètement réceptionnés, pourront faire l'objet d'une demande de paiement de la part du soumissionnaire.

Dans les jours qui suivent la réception du matériel, la firme adresse la facture à l'école. Les factures doivent porter le numéro de référence du contrat et, le cas échéant, le numéro du bon de commande émis par l'école. A la réception de la facture, le paiement s'opère dans les 30 jours.

Pour les marchandises non présentes en stock, le soumissionnaire s'engage à donner une date de livraison ferme et définitive tenant compte du calendrier scolaire propre à l'établissement. Tout retard est susceptible d'entraîner l'application de pénalités.

II.8. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

Pénalités

L'école se réserve le droit d'appliquer, si nécessaire, des pénalités en cas de non-respect des livraisons ou de mauvaise qualité du produit.

Après constatation du manquement, l'école signifiera par courrier recommandé au contractant son intention d'appliquer des pénalités. Le contractant disposera d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi du courrier, pour apporter par un écrit recommandé, ses explications. Si celles-ci sont satisfaisantes, l'école confirmera par



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

écrit l'abandon du recours à des pénalités. Dans le cas contraire une réunion d'explication sera organisée avec le contractant. Ce n'est qu'à l'issue de cette réunion que l'Ecole confirmera ou annulera l'application des pénalités.

Définition du manquement	Indemnités
Retard dans la livraison du petit matériel informatique	50 €/ jour

III. PARTIE III - EVALUATION DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU CONTRAT

ÉTAPES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera fondée uniquement sur les informations fournies par le soumissionnaire dans son offre. Elle sera faite aux regards des critères suivants:

1. Vérification de la non-exclusion des soumissionnaires sur la base de la déclaration sur l'honneur relative aux critères d'exclusion (Annexe 2);
2. Sélection des soumissionnaires sur la base de la déclaration sur l'honneur relative aux critères de sélection (Annexe 2);
3. Vérification de la conformité de l'offre avec les spécifications techniques minimales demandées ;
4. L'attribution des offres au regard de la méthode d'attribution mentionnée au point III.3.1.

Le pouvoir adjudicateur évaluera ces critères sans ordre particulier. Le candidat retenu doit satisfaire à l'ensemble des critères pour se voir attribuer le contrat.

Pendant toute la procédure, les contacts entre le service adjudicateur et les soumissionnaires ne sont autorisés qu'à titre exceptionnel. Ils ne peuvent intervenir que dans les conditions suivantes :

Avant la remise de l'offre :

- à l'initiative des soumissionnaires, l'Ecole peut fournir des renseignements supplémentaires ayant strictement pour but d'explicitier la nature du marché. Les demandes de renseignements supplémentaires doivent être adressées au secrétariat de l'administrateur à l'attention de **Madame Iuliana VARVARI** par mail à



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

iuliana.varvari@eursc.eu. L'Ecole n'est pas tenue de répondre aux demandes de renseignements complémentaires présentées moins de trois jours ouvrables avant la date limite de présentation des offres.

- de sa propre initiative, l'Ecole peut informer les intéressés de toute erreur, imprécision, omission ou toute insuffisance matérielle dans la rédaction des documents d'appel à la concurrence.
- le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date à toutes les entreprises ayant informé l'Ecole de leur intention de participer à la soumission.

Après la réception des offres :

- Dans le cas où une offre donnerait lieu à des demandes d'éclaircissement ou s'il s'agit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans la rédaction de l'offre, le service adjudicateur peut prendre l'initiative d'un contact avec le soumissionnaire, **ce contact ne pouvant conduire à une modification des termes de l'offre.**

III.1. CRITÈRES D'EXCLUSION

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration sur l'honneur, datée et signée par un représentant légal dûment autorisé, mentionnant qu'ils ne se trouvent pas dans une des situations visées à l'article 136 du Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union². La déclaration sur l'honneur demandée est visée à l'annexe 2.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, avant la signature du contrat, la production des documents justificatifs, tels que définis dans la déclaration, dans un délai fixé par le pouvoir adjudicateur.

Le cas échéant, une demande expresse écrite sera formulée et envoyée par voie électronique au(x) soumissionnaire(s) concerné(s).

III.2. CRITÈRES DE SÉLECTION

Le soumissionnaire doit fournir la déclaration sur l'honneur visée à l'annexe 2, dûment datée et signée, relative aux critères de sélection. Les soumissionnaires devront confirmer qu'ils possèdent des ressources économiques, financières, techniques et professionnelles suffisantes pour pouvoir exécuter le contrat.

² JO L 193 du 18.07.2018, p. 94 - 97. Applicable par renvoi du Règlement financier du 5 septembre 2017 applicable au Budget des Ecoles européennes.



Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander, à toute étape de la présente procédure d'appel d'offres, la production de tout ou partie des documents justificatifs énumérés aux sections III.2.1, III.2.2 et III.2.3 qui certifient de la capacité légale, réglementaire, économique, financière, technique et professionnelle des soumissionnaires.

Le cas échéant, une demande expresse écrite sera formulée et envoyée par voie électronique au(x) soumissionnaire(s) concerné(s).

III.2.1. CAPACITE LEGALE ET REGLEMENTAIRE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il est inscrit au registre professionnel ou au registre de commerce et qu'il possède l'expérience professionnelle dans la livraison des petits produits informatiques tels que mentionnés dans le bordereau des prix sans être exhaustif.

Document(s) justificatif(s): Identité du soumissionnaire (Annexe 1) et attestations de bonne exécution signées par 3 clients référés (Annexe 3)

III.2.2. CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède des ressources économiques et financières suffisantes pour pouvoir exécuter le contrat. Afin d'évaluer la capacité économique et financière, le soumissionnaire devra satisfaire au(x) critère(s) suivant(s):

Le soumissionnaire doit démontrer un chiffre d'affaires annuel moyen supérieur à 69.000 EUR au cours des 3 derniers exercices financiers clôturés; ce critère s'applique à tous les membres du groupement (capacité combinée de tous les membres) en cas d'une offre conjointe.

Documents justificatifs:

- une déclaration indiquant le chiffre d'affaires annuel moyen au domaine du marché de petit matériel informatique pour chacun des 3 derniers exercices clôturés. Cette déclaration devra mentionner les rubriques des comptes de résultat permettant de calculer le chiffre d'affaires annuel (annexe n° 8).

Si, pour une raison exceptionnelle, que le pouvoir adjudicateur estime justifiée, le soumissionnaire n'est pas en mesure de fournir un des documents requis ci-dessus, il pourra prouver sa capacité économique et financière par tout autre document que le pouvoir adjudicateur jugera approprié. Dans tous les cas, le pouvoir adjudicateur devra au moins être avisé de la raison exceptionnelle et de sa justification. Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de réclamer tout autre document lui permettant de vérifier la capacité économique et financière du soumissionnaire.



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

III.2.3. CAPACITÉ TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Le soumissionnaire devra démontrer qu'il possède la capacité technique et professionnelle suffisante pour pouvoir exécuter le contrat.

Afin d'évaluer la capacité technique et professionnelle, le soumissionnaire devra satisfaire aux critères ci-dessous.

A – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE DANS LE DOMAINE DU MARCHÉ

Le soumissionnaire doit démontrer une expérience dans le domaine de la livraison du petit matériel informatique.

Documents justificatifs:

B – CAPACITÉ DE L'ÉQUIPE PROPOSÉE PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Sans objet

III.3 CONFORMITÉ AVEC LES EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES DEMANDÉES

En soumettant une offre, le soumissionnaire s'engage à mettre en œuvre le contrat en conformité avec les conditions spécifiées dans les documents de la procédure applicables au présent appel d'offres. L'attention du soumissionnaire est attiré en particulier sur les exigences techniques minimales spécifiées dans la [section I.3 du présent cahier des charges et sur le fait que les offres doivent respecter les obligations applicables en vertu de la législation environnementale et sociale et de la législation du travail établies par le droit de l'Union, le droit national et les conventions collectives ou par les dispositions législatives internationales dans le domaine environnemental et social et dans le domaine du travail énumérées à l'annexe X de la directive 2014/24/UE³.

Les exigences minimales doivent être respectées pendant toute la durée du contrat. Le respect de ces exigences est obligatoire et ne peut être l'objet de restrictions, limitations, conditions ou réserves de la part du soumissionnaire.

Les offres non conformes aux exigences minimum applicables seront rejetées.

³ Directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (JO L 94, 28.3.2014, p. 65-242).



III.4. EVALUATION DE L'OFFRE

La conformité de l'offre technique sera évaluée au regard des exigences minimales requises dans les spécifications techniques (Point I.3 - Liste des exigences techniques obligatoires minimum requises).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires l'offre qui a été soumise comme énoncé dans la lettre d'invitation.

Toute offre conforme sera évaluée sur la base de la méthode d'attribution détaillée ci-dessous.

III.4.1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Attribution au prix le plus bas

Le marché sera attribué à l'offre représentant le prix le plus bas parmi les offres qui satisfont aux exigences minimales fixées dans les spécifications techniques.

III.4.2. EVALUATION DE LA QUALITÉ

Sans objet

III.4.3. EVALUATION FINANCIÈRE ET PRIX

Après la vérification de la conformité des offres soumises, l'évaluation financière se basera sur l'analyse des prix parmi les offres régulières et conformes.

Les divers articles et les quantités mentionnés dans les tableaux de l'annexe 6 'bordereau des prix' sont donnés à titre indicatif et informatif, dans le but de permettre les comparaisons. Le contrat pourra s'étendre, aux mêmes conditions, aux articles de la gamme présentée dans le catalogue ou magasin du soumissionnaire retenu.

La pérennité de la gamme et les conditions de garantie seront prises en considération.

Dans le cas où plusieurs offres présenteraient le même prix le plus bas, il sera demandé aux soumissionnaires concernés de remettre un nouveau prix jusqu'à ce que leurs offres soient départagées.

S'il existe une erreur dans le calcul du total, le prix unitaire prévaudra.

Pour présenter son offre financière, le soumissionnaire est invité à remplir le bordereau de prix joint en annexe 6 avec le plus grand soin.



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

Le prix de l'offre :

- doit être constitué du prix par produit, exprimé en EURO (arrondi à deux décimales). Les soumissionnaires de pays hors de la zone euro doivent également libeller leurs prix en euros. Le prix indiqué ne peut pas être révisé pour tenir compte de l'évolution du taux de change. C'est au soumissionnaire qu'il incombe d'assumer les risques ou les profits découlant de toute variation.
- Doit être exprimé hors impôt, droits de douane et autres taxes, y compris la TVA. Le soumissionnaire peut faire apparaître le montant de la TVA de façon séparée par rapport au reste du prix. Pour toute commande émanant de l'école, le prix doit être ferme, non révisable et être valable 150 jours à compter de la date de la commande.
- Le paiement sera effectué par virement bancaire après réception et contrôle de la livraison.

Si un service est fourni gratuitement, le soumissionnaire doit indiquer 0,00 €.

Les prix sont forfaitaires, tous frais compris.

Taxe sur la valeur ajoutée

L'Ecole étant exonérée de tous droits, impôts et taxes suivant les dispositions de l'Article 42, §3,1° du Code, les prix offerts doivent être calculés en exonération des droits, impôts et taxes.

III.3.4. FORMULE D'ATTRIBUTION

Sans objet

IV. PARTIE IV - CONTENU ET PRESENTATION DE L'OFFRE

Chaque offre doit être claire, concise et contenir toutes les informations et documents nécessaires pour permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à une évaluation de l'offre sur base des critères d'exclusion, de sélection et d'attribution. Il est de la responsabilité de tous les opérateurs économiques qui souhaitent soumettre une offre de s'assurer que cette offre soit complète.

Tous les documents demandés doivent être signés par le représentant légal du soumissionnaire, à savoir une personne dûment autorisée à représenter le soumissionnaire pour cet appel d'offre et la signature du contrat.

Dans le cas où des annexes seraient reproduites avec le traitement de texte du soumissionnaire, ce dernier veillera à ne changer aucun élément par rapport à l'original.



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

L'offre doit être soumise conformément aux exigences énoncées dans la lettre d'invitation à soumissionner et dans le présent cahier des charges, et endéans la date et l'heure indiquées dans la lettre d'invitation.

Chaque offre doit contenir les renseignements et documents suivants:

PARTIE I: INFORMATIONS ADMINISTRATIVES		
IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE		
Une lettre d'accompagnement rédigée sur le papier à en-tête du soumissionnaire et signée par le soumissionnaire ou son représentant légal dûment autorisé, avec la référence de la procédure.		
Le formulaire d'identification dûment complété, daté et signé, <u>accompagné de:</u>	<u>Représentant légal</u> : (extrait des status ou tout autre document) - autorisation(s) écrite(s) ou justificatif(s) équivalent(s). - applicable au soumissionnaire et aux sous-traitants	<input checked="" type="checkbox"/>
	<u>Personnalité juridique</u> : - formulaire d'entité légale (status ou autre) - pièces justificatives requises conformément aux indications figurant sur le formulaire. - applicable au soumissionnaire	<input checked="" type="checkbox"/>
	<u>Coordonnées bancaires</u> : - Signalétique financier - pièces justificatives requises conformément aux indications figurant sur le formulaire - applicable au soumissionnaire	<input checked="" type="checkbox"/>
<u>En cas de sous-traitance</u> , le soumissionnaire doit fournir une déclaration/lettre d'intention de chaque sous-traitant confirmant leur engagement sans équivoque à collaborer avec le soumissionnaire, en cas d'attribution et précisant les ressources qu'il mettra à la disposition du soumissionnaire pour l'exécution du contrat.	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Section II.4



ECOLE EUROPEENNE DE BRUXELLES III
EUROPEAN SCHOOL BRUSSELS III
EUROPÄISCHE SCHULE BRÜSSEL III

CRITERES D'EXCLUSION		
Déclaration(s) sur l'honneur du soumissionnaire (et des sous-traitants quand la part du contrat à exécuter dépasse le seuil de 10%) dûment complétée, datée et signée.	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 2 Section III.1
CRITERES DE SELECTION		
Déclaration sur l'honneur du soumissionnaire/ dûment complétée, datée et signée. <ul style="list-style-type: none"> - Capacité professionnelle - Capacité économique et financière (Chiffre d'affaires + Compte de résultats) 	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 2 Section III.2 Annexe 8

PARTIE II: OFFRE TECHNIQUE		
Bordereau technique Descriptif de différentes qualités de produits	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 7

PARTIE III: OFFRE FINANCIERE		
Bordereau de prix	<input checked="" type="checkbox"/>	Annexe 6
<p>Le bordereau doit être complet dûment daté, signé par le représentant légal du soumissionnaire.</p> <p>Si un service/produit est fourni gratuitement, veuillez indiquer 0,00 €.</p> <p>Ce bordereau ne peut comporter d'autres éléments que ceux demandés. Par conséquent, il est expressément interdit de proposer des options ou autres variantes.</p>		



V. PARTIE V - ANNEXES

Les documents suivants sont annexés au présent cahier des charges et font partie intégrante de celui-ci:

1. Identité du soumissionnaire
2. Attestation sur l'honneur relative aux cas d'exclusion de la participation à un marché et à l'attribution d'un marché, qui doit être dûment complétée et signée en même temps que l'offre
3. Attestations de bonne exécution signées par des clients référés (3)
4. Formulaire de déclaration de confidentialité
5. Fiche financière, renseignements bancaires
6. Bordereau des prix
7. Bordereau technique
8. Capacité économique et financière
9. Projet de contrat